

Collecte des encombrants

Un déchet est considéré comme encombrant lorsque sa dimension et son poids ne permettent pas de le déposer dans un bac roulant. Certains types de déchets ne sont toutefois pas ramassés.

Ce qui n'est pas ramassé

Appareil dont la fonction première est de rafraîchir (climatiseur, réfrigérateur, congélateur, etc.)

Serpuariens (télévision, écran d'ordinateur, console de jeux, imprimante, etc.)

Résidus et matériaux de construction, rénovation et démolition (asphalte, béton, brique, céramique, ciment, dalles de pavé uni, gypse, roches, styromousse, tourbe, portes et fenêtre, etc.)

Résidus domestiques dangereux (avec étiquette : corrosif, inflammable, toxique ou explosif)

Pièces d'automobiles, pneus

Toute autre matière qui pèse plus de 25 kg

*Matelas, sofas et fauteuils pendant la durée du projet pilote (automne 2021)

Ce qui est ramassé

Meubles et certains électroménagers (four, micro-ondes, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse)

Composantes de piscines hors terre (pompes, filtres vides, etc.)

Salle de bain : toilette, bain, évier

Bois : branches (longueur maximale de 3 pieds, attachées en fagot, ne pesant pas plus de 25 kg) et souches d'arbre (maximum d'un mètre cube ne pesant pas plus de 25 kg)

Terres, sable, gravier (maximum de trois contenants de 25 kg chacun)

Divers : réservoir à eau chaude, barbecue au gaz propane (sans la bonbonne), gros jouets

Seuls les déchets figurant sur la liste de ce qui est ramassé et qui sont placés en bordure de rue avant 7 h le jour de la collecte des encombrants seront ramassés.

En cas de doute, après avoir consulté la liste, il faut se référer au site Web cavaouwebapp.recyc-quebec.gouv.qc.ca pour savoir comment se départir d'un tel déchet.